

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : ASA 16/015/2008 – ÉFAI
17 juin 2008

AU 171/08

Inquiétudes pour la santé / Torture et autres mauvais traitements

MYANMAR

Myo Yan Naung Thein (h), 34 ans
U Ohn Than (h), 60 ans

Myo Yan Naung Thein et U Ohn Than, deux prisonniers d'opinion, ont besoin de soins médicaux de toute urgence. Myo Yan Naung Thein est partiellement paralysé depuis qu'il a été torturé, et il est détenu à l'isolement dans des conditions déplorables. U Ohn Than a contracté le neuropaludisme, une affection presque toujours mortelle si elle n'est pas traitée.

Myo Yan Naung Thein est membre du Groupe des Étudiants de la génération 88, qui a joué un rôle de premier plan lors du mouvement de protestation de grande ampleur qui a débuté au Myanmar en août 2007. Il a été arrêté le 14 décembre 2007 en raison de ses liens présumés avec des militants qui avaient filmé les manifestations et s'étaient exprimés auprès de médias étrangers. Il a été inculpé en vertu de l'article 505-b du Code pénal, dont les dispositions formulées en termes vagues sont fréquemment utilisées afin de faire des dissidents politiques non violents des délinquants passibles de sanctions pénales. Myo Yan Naung Thein est détenu au secret à la prison d'Insein, dans l'ancienne capitale, Yangon (ex-Rangoon). Après son arrestation, il a été torturé par des policiers de la Section spéciale, un service chargé d'interroger les prisonniers politiques, ainsi que par des membres du groupe paramilitaire Swan-Ar-Shin, proche du gouvernement. Il a été violemment battu au niveau de la tête et de l'abdomen. Ses lésions crâniennes ont entraîné une paralysie du côté gauche de son corps et il ne peut plus marcher seul.

Myo Yan Naung Thein a été hospitalisé pendant deux semaines en mai. Cependant, ce traitement n'a pas amélioré son état de santé, et lorsqu'il a demandé à consulter un neurologue, il a été puni en étant placé à l'isolement dans une cellule dite « *Ayuthait* », où sont détenus les prisonniers présentant des troubles psychologiques réels ou supposés. Il y est toujours incarcéré. La prison d'Insein a été endommagée par le cyclone Nargis, qui a frappé le Myanmar au début du mois de mai. La pluie coule à travers le toit de la cellule de Myo Yan Naung Thein. Les autorités pénitentiaires fournissent à ce dernier un traitement psychiatrique, mais persistent à refuser de le laisser consulter un neurologue. Elles lui auraient déclaré qu'elles n'étaient « *pas tenues d'assurer une prise en charge médicale* ».

U Ohn Than a été condamné à la réclusion à perpétuité le 2 avril, à l'issue d'un procès manifestement inéquitable. Il a été sanctionné pour avoir organisé une manifestation solitaire contre le gouvernement du Myanmar devant l'ambassade des États-Unis à Yangon le 23 août 2007. Il souffre de neuropaludisme, à un stade avancé, semble-t-il. Cette affection présente un taux de mortalité élevé. Afin de dissimuler son état de santé critique, les autorités pénitentiaires auraient écrit sous son nom aux proches d'U Ohn Than, en leur indiquant qu'il n'avait plus besoin de visites et en demandant qu'ils lui envoient plutôt de l'argent.

U Ohn Than a été placé en détention à la prison d'Insein dans un premier temps, mais après sa condamnation, il a été transféré à trois reprises. Il est maintenant incarcéré à la prison de Khamti, dans la division de Sagaing (nord-ouest du Myanmar). Selon certaines sources, celle-ci se trouve dans une zone où le paludisme est très répandu, et ses détenus sont exposés à une contamination. Au Myanmar, les prisonniers politiques sont souvent envoyés dans des régions isolées du pays, de telle sorte qu'ils sont privés de tout contact avec leurs proches. Depuis son arrestation, U Ohn Than souffre également d'hypertension et de calculs rénaux.

Célèbre pour ses manifestations solitaires, ce prisonnier d'opinion a déjà passé au moins quatorze années en prison avant sa condamnation, en avril, à une peine de réclusion à perpétuité pour avoir mené ses activités

politiques non violentes. Lors de sa manifestation devant l'ambassade des États-Unis à Yangon, il avait revêtu un uniforme de détenu afin de montrer que la population du Myanmar était prisonnière de son propre pays.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le 6 juin, le gouvernement du Myanmar a remis une « *déclaration de mise au point* » au Conseil des droits de l'homme, après avoir reçu un premier rapport du nouveau rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme dans ce pays. En réponse aux préoccupations de ce dernier concernant les conditions de détention, les autorités du Myanmar ont déclaré : « *Les détenus sont régulièrement examinés par les médecins des prisons, et lorsque l'un d'entre eux a besoin de soins spécialisés, l'administration pénitentiaire prend les dispositions nécessaires pour qu'il puisse consulter les médecins spécialistes.* »

Cependant, les cas de Myo Yan Naung Thein et d'U Ohn Than démontrent que ces affirmations sont fausses. La manière dont ces deux hommes sont traités en détention révèle le caractère totalement inadapté des soins médicaux dispensés dans les prisons du Myanmar, ainsi que le recours fréquent à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements. Amnesty International a reçu des informations faisant état d'autres cas dans lesquels les autorités pénitentiaires ont refusé de fournir des médicaments ou un traitement médical à des prisonniers politiques. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) n'a pas été autorisé à accéder aux prisons du Myanmar depuis plus de deux ans.

Aux termes du droit international coutumier, qui s'applique à tous les États, les autorités de ce pays sont tenues de garantir un niveau décent de logement, d'alimentation et de soins médicaux aux prisonniers et aux détenus. Ainsi, selon l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus défini par les Nations unies, elles ont le devoir d'offrir les services d'un médecin qualifié au sein des prisons et des centres de détention, de transférer les prisonniers et les détenus ayant besoin d'une prise en charge spécifique vers des établissements spécialisés ou des hôpitaux civils, et de fournir aux prisonniers une alimentation ayant une valeur nutritive suffisant au maintien de leur santé et de leurs forces. Amnesty International est vivement préoccupée par le fait que les autorités du Myanmar ne respectent pas ces obligations internationales, dans certains cas par négligence, dans d'autres de manière délibérée.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à fournir sans délai à Myo Yan Naung Thein et U Ohn Than tous les soins médicaux dont ils ont besoin ;
- priez-les instamment de libérer ces deux hommes immédiatement et sans condition dès qu'ils auront reçu le traitement nécessaire de toute urgence par leur état ;
- demandez-leur de faire au plus vite le nécessaire pour qu'ils soient autorisés, tant qu'ils sont détenus, à recevoir tous les soins médicaux dont ils ont besoin et à entrer en contact avec leurs avocats et leurs proches ;
- engagez-les à veiller à ce que tous les détenus soient traités avec humanité, que leurs droits humains soient pleinement respectés, et qu'aucun ne soit soumis, à quelque moment que ce soit, à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements ;
- demandez la libération de toutes les personnes arrêtées, dans le cadre de la répression contre les manifestations de septembre 2007, pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression et de réunion, ainsi que celle de tous les prisonniers d'opinion détenus depuis une période antérieure à ces événements ;
- engagez les autorités à prendre les mesures nécessaires afin que les dispositions relatives à la sécurité formulées en termes vagues ne soient pas utilisées dans le but d'empêcher l'expression pacifique d'opinions politiques.

APPELS À :

Président du Conseil national pour la paix et le développement :

Senior General Than Shwe

Chairman, State Peace and Development Council

c/o Ministry of Defence, Naypyitaw, Myanmar

Formule d'appel : *Dear General, / Monsieur,*

Ministre des Affaires étrangères :

Nyan Win

Minister of Foreign Affairs

Ministry of Foreign Affairs, Naypyitaw, Myanmar

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

COPIES aux représentants diplomatiques du Myanmar dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 29 JUILLET 2008, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.